



GAV France pour un expatrié ?

Par luxlux

Bonjour,

La police de Nanterre m'a appelé pour venir à une garde à vue en France.

Je ne me sent pas concerné, je suis résident à l'étranger (Luxembourg), je suis salarié au Luxembourg, je n'étais pas en France l'année concernant leur interrogation (2014) alors que je suis salarié au Luxembourg depuis 2012.

Suis je obligé d'y aller ?

Mon patron ne va pas apprécier que je m'absente en pleine semaine, puis je demander de transférer cet interrogatoire vers la police du Luxembourg ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par pragma

Bonjour,

Votre intérêt est de répondre favorablement, quitte à prendre un congé